



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 2 JUILLET 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D10 - Maison à pans de bois immeuble 22-24 rue Grosse Horloge – Opération de sauvegarde - Mission d'assistance technique - Demande de subventions

Date de convocation : 26 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 26

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Julien SARRAZIN, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire
Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D10-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

N° 10 - Maison à pans de bois immeuble 22-24 rue Grosse Horloge - Opération de sauvegarde - Mission d'assistance technique - Demande de subventions

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération du 25 octobre 2012, le Conseil municipal a décidé d'acquérir l'immeuble à colombage situé 22-24 rue Grosse Horloge dont les façades sur rue et la toiture ont été inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 26 août 1943. Cet immeuble à colombage situé au cœur du centre-ville est emblématique des constructions des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Afin de sécuriser et de réhabiliter cet immeuble, compte tenu de son état très dégradé, des premiers travaux de mise en sécurité et de consolidation provisoire, ont été réalisés en urgence en 2013.

Puis par délibération du 3 juillet 2014, ces travaux de sauvegarde se sont poursuivis en réalisant le déblaiement de la cave et les travaux de première nécessité sur la charpente.

La restauration et la conservation de ce patrimoine sont importantes et complexes au regard de sa structure architecturale. Les premiers travaux réalisés ont simplement permis de sauvegarder provisoirement le bâti.

Afin d'engager une opération de sauvegarde et de réhabilitation complète de l'immeuble, il est proposé de solliciter une assistance technique auprès d'un cabinet d'architecture visant à :

- 1- Etablir un dossier administratif et historique en lien avec les demandes de la DRAC
- 2- Organiser les travaux de sécurisation et d'accès
- 3- Etablir les dossiers de subventions
- 4- Estimer les travaux de sauvegarde et réaliser une approche des aménagements en lien avec les destinations futures.

Cette mission d'assistance est estimée à 35 700 € HT, soit 42 840 € TTC.

Elle permettra notamment :

- d'estimer les travaux à réaliser pour sauvegarder le bâti,
- de définir les aménagements en lien avec les différents usages souhaités.

Ce bâti représente, par son positionnement, un enjeu stratégique pour la revitalisation du centre-ville.

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D10-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020

Affiché le 3 juillet 2020

Au regard de l'intérêt patrimonial du site et compte tenu de son inscription sur l'inventaire des monuments historiques, cette mission d'assistance pourrait être financée par le Département dans le cadre du plan patrimoine et au titre du plan départemental des Vals de Saintonge selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses (HT) | | Recettes | |
|--------------------------------|-----------------|---|-----------------|
| Mission d'assistance technique | 35 700 € | Département | 7 140 € |
| | | Plan patrimoine (20 %) | |
| | | Plan départemental des Vals de Saintonge (10 %) | 3 570 € |
| | | Ville de Saint-Jean-d'Angély (70 %) | 24 990 € |
| Total | 35 700 € | Total | 35 700 € |

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter l'aide financière du Département au titre du plan patrimoine et du plan départemental des Vals de Saintonge ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits en dépenses sont inscrits au budget, compte 2313-0200-0773, à hauteur de 60 000 €. Les recettes correspondantes seront inscrites au budget par décision modificative après notification.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 2 (M. Hénoc CHAUVREAU, Mme Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D10-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.